

MOLLOY (Charles).

[De Jure maritimo et navali. Manuscrit]. Traduction d'un livre anglois intitulé de Jure maritimo et navali fait par Charles Molloy à Londres en 1682.

Référence : 44588

S.l.n.d., , (1687 circa). In-4 manuscrit (19 x 25 cm) de (3)-456 ff. à dix-sept lignes par page (environ), quelques passages à l'encre du temps ajoutés en marges ou interlignés, maroquin rouge, dos à cinq nerfs orné du fer au lion d'argent répété quatre fois, double encadrement doré à la Du Seuil sur les plats avec fleurons dorés dans les angles, armes dorées au centre coupes et bordures intérieures décorées, tranches dorées sur marbrure (reliure de l'époque).

Commentaire : Beau manuscrit de la traduction française restée inédite du *De Jure maritimo et navali* de Charles Molloy (1676) relié aux armes de son commanditaire François d'Usson, marquis de Bonrepas, intendant général des armées navales et de la marine nommé par Colbert en 1683 : « Cette traduction a été faite par ordre de Monsieur de Bonrepas pendant le séjour qu'il a fait à Londres en 1687 en qualité d'envoyé ex[traordinaire]. » François d'Usson de Bonac, marquis de Bonrepas (1654-1719) officier de plume et diplomate, entra sous la protection de Colbert, à la Compagnie du Levant comme actionnaire puis dans la marine en janvier 1671 dans le corps des galères avec le grade de sous-lieutenant. Il demeura en service à Marseille jusqu'en 1675. Il acheta en 1676 une charge de commissaire général de la marine et se trouva associé au projet d'établissement des classes de la marine. Son nom reste attaché à cette réforme, et pour le récompenser Colbert créa pour lui la commission d'intendant général des armées navales et de la marine, ayant l'inspection générale des classes (10 juin 1683). Il fut l'un des rédacteurs de la grande ordonnance du 15 avril 1689. Nommé ambassadeur au Danemark (1692-1697) puis en Hollande (1697-1699), c'est à sa demande qu'il rentra en France. Important traité anglais de droit maritime et de commerce rédigé par le jurisconsulte et avocat irlandais Charles Molloy (1640-1690), le *De jure maritimo et navali* (or *A treatise of affairs maritime and of commerce*) publié à Londres en 1676 « connut un grand succès malgré son caractère novateur : son contenu n'était guère supérieur à celui du *Consuetudo vel Lex Mercatoria* de Gérard Malynes, et un auteur ultérieur estimait que la couverture du droit des lettres de change était inférieure à celle du traité de Jean Marius. Son importance résidait dans son orientation vers le point de vue des marchands. Rééditions connues : London 1682, 1688, 1701, 1707, 1722, 1754 et 1769. Soit 8 rééditions en près de 90 ans. L'ouvrage a été traduit en espagnol dès le XVIII^{ème} siècle : *Derecho maritimo y naval, o Tratado de los negocios maritimos y del comercio* / obra escrita en ingles por el Señor Carlos Moloy Madrid, Imprenta real, 1793. [Mattéi, Jean-Mathieu. « Bibliographie ». *Histoire du droit de la guerre* (1700-1819), Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2006]. Provenance : François d'Usson de Bonac, marquis de Bonrepas ; Louis-Philippe I^{er}, roi des Français (cachet ex-libris « Bibliothèque du Roi - Neuilly »). Olivier-Hermal-de Roton, planche 1795 ; Catalogue de livres provenant des bibliothèques du feu roi Louis-Philippe du Palais-Royal et de Neuilly 1852, n°166). Quelques petits frottements et épidermures à la reliure.

Année

1687

Prix : **5 000,00 €**

Cet article vous est proposé par :

Bonnefoi Livres Anciens

contact@bonnefoi-livres-anciens.com

Tél. 33 01 46 33 57 22

3, rue de Médicis
75006 Paris
France

<https://v5.livre-rare-book.net/fr/livres/5472391-44588>